

LA CESSATION DES ESSAIS D'ARMES NUCLEAIRES

Février 1960

Pour répondre à la profonde préoccupation des chrétiens de nombreux pays, le COE a préconisé ces dernières années la cessation des essais d'armes nucléaires assortie de mesures concernant la surveillance et l'inspection internationales. Le COE a affirmé sa position fondamentale dans les déclarations sur les essais atomiques et le désarmement adoptées à New Haven en 1957; les déclarations ultérieures ont porté plus explicitement sur les problèmes qui ont surgi dans le processus de négociation d'un traité international. Les dirigeants des Eglises de nombreux pays ont présenté ces points de vue aux plus hauts fonctionnaires gouvernementaux. Les responsables de la Commission des Eglises pour les Affaires Internationales les ont fait connaître aux représentants de tous les Etats membres des Nations Unies et en ont discuté plus expressément lors d'entretiens particuliers qu'ils ont eus avec les chefs des délégations du Royaume-Uni, de l'Union soviétique et des Etats-Unis à la Conférence de Genève.

Le Comité exécutif du Conseil oecuménique des Eglises, réuni à Buenos Aires, se félicite du progrès accompli grâce aux efforts tenaces déployés lors de la Conférence de Genève mais constate, non sans un certain malaise, que les pays n'ont pas encore réussi à résoudre les différends qui les empêchent de conclure un traité. L'importance de dispositions d'inspection adéquates, que ce soit pour assurer le respect des engagements inhérents au traité ou pour ouvrir la voie à un désarmement contrôlé, doit être reconnue; à cet égard, l'incapacité actuelle de distinguer les explosions souterraines de petits engins nucléaires des secousses naturelles ne devrait pas être ignorée. Néanmoins, les difficultés rencontrées dans ce domaine ne peuvent ni ne doivent être considérées comme insurmontables. En qualité de membres du Comité exécutif, nous exprimons donc notre point de vue sur le type d'action exigé par la conjoncture.

Nous prions instamment les gouvernements concernés de poursuivre leurs efforts en vue d'un traité global comprenant la cessation de toutes formes d'essais d'armes nucléaires — dans l'atmosphère, dans l'espace,

sous l'eau et sous terre. Cet engagement prendra davantage de sens lorsqu'il bénéficiera du soutien sans partage de chaque gouvernement et s'appuiera sur une opinion publique informée et résolue à se faire entendre.

Nous croyons que pour honorer un tel engagement, les gouvernements devraient se montrer prêts à entamer rapidement les négociations concernant un traité couvrant tous les types d'essais qui peuvent maintenant être détectés, ce qui comprend apparemment les grandes explosions souterraines, dans l'atmosphère, dans l'espace et sous l'eau. Cependant, cela ne suffit pas; il faudrait aussi conclure un accord formel interdisant les essais souterrains de petits engins nucléaires, du moins pour un laps de temps déterminé, à la condition toutefois que des arrangements prévoient une coopération internationale dans la conception de moyens de détection plus adéquats et une inspection internationale des explosions à des fins pacifiques.

Les concessions qui seront alors requises des deux côtés sont à notre avis justifiables et impératives, si l'homme désire agir de manière responsable dans cette ère du nucléaire et de l'espace.

Nous nous félicitons de l'apaisement apparent des tensions internationales, bien que nous sachions que les causes profondes de la suspicion et de la méfiance n'aient pas été extirpées. La conclusion d'un traité prévoyant l'arrêt des essais d'armes nucléaires, comme nous venons de l'exposer ici, contribuerait à renforcer la confiance, à préparer la prochaine réunion du Comité des Dix sur le désarmement dans un climat sain et sur la base d'un accord sur les procédures d'inspection internationale.

RESOLUTION SUR LES ESSAIS AU SAHARA

Prenant acte des déclarations publiques selon lesquelles le gouvernement français continuerait de procéder à des essais nucléaires au Sahara, le Comité exécutif réaffirme sa position en vertu de laquelle, tant que le contrôle international est l'objet de négociations, les puissances qui n'ont pas encore procédé à des essais à des fins militaires doivent y renoncer dans quelque région que ce soit.

(Déclarations adoptées par le Comité exécutif du COE à sa session de Buenos Aires, Argentine, 8-12 février 1960)